

# Conditions d'entrée en Autriche liées au Covid-19

- pour les ressortissants de pays tiers sans domicile ou résidence habituelle en Autriche,
- les ressortissants de pays tiers sans autorisation de séjour en Autriche, sans droit de séjour conformément à la loi autrichienne sur l'établissement et le séjour (NAG) ou la loi autrichienne relative à l'asile (AsylG 2005), sans visa D ou pièce d'identité conformément à l'article 95 FPG

Les ressortissants de pays tiers ne sont pas autorisés à entrer en Autriche.

Toutefois, il existe des exceptions à cette interdiction générale de voyager.

## 1<sup>ère</sup> exception : entrée en Autriche depuis les pays de l'UE et les pays de l'espace Schengen

Les ressortissants de pays tiers sont autorisés à entrer en Autriche **avec un certificat médical en provenance des pays suivants :**

Andorre, Belgique, Bulgarie, Danemark, Allemagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Croatie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Suède, Suisse, Slovaquie, Espagne, République Tchèque, Hongrie, Vatican, Royaume-Uni et Chypre.

### Conditions pour l'entrée en Autriche des ressortissants de pays tiers en provenance de pays de l'UE et de l'espace Schengen

- Lors de son entrée en Autriche, la personne présente un certificat médical confirmant un **test PCR négatif** (important : le certificat ne doit pas dater de plus de 72 heures).
- **De plus**, la personne doit présenter une attestation d'hébergement (à sa charge)
- **et se mettre 10 jours en quarantaine** (à domicile) après son entrée dans le pays. Elle n'est **pas autorisée à interrompre prématurément la quarantaine**, même en cas de test PCR négatif pendant cette période.

## 2<sup>e</sup> exception : entrée Autriche pour des professions spécifiques

Une exception est faite pour les ressortissants de pays tiers exerçant les professions suivantes :

- diplomates,
- employés d'organisations internationales,
- intervenants dans l'action humanitaire,
- personnel soignant et de santé,
- travailleurs saisonniers dans l'agriculture et la sylviculture
- travailleurs saisonniers dans le domaine du tourisme, etc.

### Conditions pour l'entrée en Autriche de personnes exerçant des professions spécifiques

- Lors de son entrée en Autriche, la personne présente un certificat médical confirmant un **test PCR négatif** (important : le certificat ne doit pas dater de plus de 72 heures).
- De plus, la personne doit se mettre **10 jours en quarantaine (à domicile)**. La quarantaine peut être interrompue si un test PCR réalisé pendant cette période est négatif.

## 3<sup>e</sup> exception : entrée en Autriche dans le cadre d'un transport commercial

Les personnes **voyageant dans le cadre d'un transport commercial** sont autorisées à entrer en Autriche **avec un certificat médical**.

Lors de son entrée en Autriche, la personne **doit présenter** un certificat médical confirmant un **test PCR négatif** (important : le certificat ne doit pas dater de plus de 72 heures).

Une quarantaine n'est dans ce cas pas nécessaire.